

**ATTENTION  
AUX MOUTONS**



# Un comité de submersion comme projet pilote d'une vie avec l'eau

**01** Un éco-système social pour accompagner un territoire en mutation

**02** Adaptation du bâti : du logement individuel à la mutualisation horizontale des maisons de village

**03** Vivre avec le risque : gestion collective des nouveaux espaces publics inondés

**04** Cultiver avec le changement des sols : restructuration de la filière agricole

## Introduction

### Rappel de la commande et du contexte

La commande pour ce concours d'idées proposait de réfléchir à l'évolution de Genêts face aux risques littoraux aux horizons 2050 et 2100, en insistant sur la valorisation touristique, patrimoniale et paysagère. Il était demandé de réfléchir à trois échelles. D'abord, il s'agissait de réfléchir à l'évolution du bâti de la rue principale en cherchant à réduire la vulnérabilité face aux risques d'inondation et de submersion, tout en maintenant un village animé et vivant. Ensuite, le centre-villageois devait permettre de questionner les circulations et l'accessibilité des ERP notamment en période d'inondations. Enfin, l'échelle communale se concentrait sur le tourisme, autour de la traversée de la baie et du développement de nouvelles pratiques touristiques.

La commande insistait sur l'adaptation à une vie avec l'eau, sur le développement d'une culture du risque et sur la réversibilité des solutions et des espaces. Pour développer cette culture d'adaptation, notre travail développe l'accompagnement et la sensibilisation. Il s'agit d'impliquer tous les acteurs de la ville dans une perspective de médiation et de co-construction des solutions adaptées et acceptables avec le territoire : habitant-es, commerçant-es, acteurs du tourisme, institutions.

Le concours d'idées avait pour titre "EMPREINTES - Habiter le littoral manchois en 2050, une escale à Genêts". Nous avons souhaité prendre le terme "empreintes" comme fil conducteur du projet proposé. Empreintes animales, humaines, empreintes du bâti, de l'agriculture, des usages passés

des sols, empreintes d'une culture locale tournée vers le littoral. Les empreintes, traces éphémères ou plus durables, nous servent de fil conducteur au projet de médiation, pour construire l'avenir de Genêts à partir des signaux faibles existants déjà sur le territoire.

### Etat des lieux actuel du paysage

Genêts est une commune riche en paysages variés. Dans le centre, le bâti s'installe en R+1 et R+2 autour de la rue principale, très passante l'été. Le centre-bourg accueille quelques restaurants, une épicerie, l'église et le cimetière, la Poste, la mairie, l'office de tourisme et des habitations.



Bâti du centre bourg. Photos personnelles.

Genêts est située dans la Baie du Mont St Michel et une part importante de sa surface est occupée par des prés-salés. Seuils entre la terre et la mer, ils appartiennent au domaine public maritime et sont utilisés pour l'élevage de moutons des prés-salés. L'hippodrome de Genêts est aussi situé dans les prés-salés, en zone inondable. La Baie du Mont St Michel est un espace à fort envasement, dans lequel l'eau remonte rapidement, particulièrement lors des grandes marées.



Pré-salés et le Mont St Michel. Photos personnelles

Plusieurs rivières traversent le village et les prés-salés : la Lerre, la Claire-Douves, et le ruisseau de Maye. Aux horizons 2050 et 2100, ces rivières inonderont de plus en plus fréquemment la commune. Enfin, au nord du village, le Bec d'Andaine est composé de dunes, et accueille les départs pour les traversées touristiques à pied de la baie du Mont St Michel.



Bec d'andaine. Photos personnelles.

## Un écosystème social pour s'adapter à un territoire en mutation

Construire des récits de l'avenir demande à réfléchir aussi au passage, à la transition (au sens de passage d'un état à un autre) et à comment on s'organise, tous et toutes ensemble, pour aller vers cet avenir que l'on souhaite plus durable. Si réfléchir à la manière d'habiter une commune littorale bientôt inhabitable nécessite une nouvelle organisation spatiale du territoire, il est

nécessaire également de prendre en compte les processus sociaux qui l'accompagnent.

Les prévisions, les projections, les documents de prévention des risques aident à dresser les contours d'un scénario spatial et mésologique du littoral manchois en 2050. Cependant, ces contours que l'on dessine demeurent incertains et soumis aux nombreux aléas. Alors plutôt que de se focaliser sur l'aboutissement d'un scénario figé, nous avons choisi de partir de ce dont on est certain-es, de ce qu'on a pu voir sur place. S'appuyer sur ce déjà-là nous a permis de construire un processus d'accompagnement de l'évolution de Genêts dont on sait que l'habiter sera profondément transformé d'ici quelques années. Mais "transformation" ne signifie pas "fin de l'habiter" : ces processus cherchent à explorer la manière dont on peut, non pas fuir le littoral et le village, mais aller dans le sens de son évolution, en adaptant nos usages dans une forme de résilience vis-à-vis de l'environnement.

Pour adapter au mieux les usages futurs, nous avons étudié l'habiter actuel du territoire et réfléchi à la manière dont celui-ci sera amené à évoluer. De cette étude, plusieurs hypothèses sont ressorties :

- Aujourd'hui, la commune et ses environs comptent un fort taux de personnes âgées et de maison secondaires. Mais l'inhabitabilité croissante des territoires du sud amènera à des migrations résidentielles et à une forte recomposition sociale des territoires moins sujets aux phénomènes de canicules. Nous partons de l'hypothèse que Genêts, malgré sa position littorale, pourra, dans une certaine mesure, assumer un rôle de territoire refuge.

- Les risques de submersion réguliers et élevés permettront malgré tout un maintien des activités, même dans la partie la plus exposée du village, dans la perspective où les

typologies d'usages des rez-de-chaussée peuvent évoluer pour devenir plus adaptables et adaptés.

- Le tourisme tel qu'il est pratiqué aujourd'hui en Normandie ne sera plus envisageable compte tenu d'une restriction nécessaire et évidente des mobilités touristiques. Cela implique également une hypothèse et un parti-pris plus large qui consiste à imaginer des modes de vies re-territorialisés, ré-habitants (Rollot, 2021).

Ainsi, par son exposition forte aux aléas climatiques et sa population vieillissante, le site de projet forme un ensemble vulnérable (le territoire et ses habitant-es). En ce sens, il s'agit de s'appuyer sur des usages existants pour imaginer des activités capables "de maintenir, de perpétuer et de réparer notre monde, afin que nous puissions y vivre aussi bien que possible." (Tronto, 2009). Ces trois verbes permettent de réfléchir à un nouveau système territorial basé sur le prendre soin (au sens de "care"). Convaincus que les signaux faibles du territoire sont à même de faire éclore des dynamiques fructueuses pour l'avenir, nous avons donc choisi de s'appuyer sur des pratiques spécifiques qui font aujourd'hui la particularité de Genêts et qui peuvent constituer les fondements d'un système territorial résilient : l'artisanat (à travers notamment la filière laine de mouton), la valorisation de la biodiversité et des milieux naturels (vers une transition touristique) et enfin l'agriculture (adaptée à de nouveaux sols).

Les études prévisionnelles de montée des eaux et de transformation paysagère, de sol et de milieu permettent de mettre en lumière une nécessaire transformation à venir des usages et des pratiques de la commune. Cependant, nous avons remarqué un certain manque dans l'organisation d'une stratégie de transformation des usages et notamment

sur la présence de personnes ressources pour l'accompagnement. A travers notre projet nous avons ainsi cherché à clarifier les jeux d'acteurs afin de penser un nouveau système territorial qui inclut une triple acception du territoire tel que décrite par Di Méo et Buléon (2006) : 1) spatiale et matérielle ; 2) sensible, symbolique et affective ; 3) sociale, économique, actorielle et politique. Cette définition nous permet de mettre en avant la nécessité de co-construire un éco-système social capable d'être résilient face à une transformation profonde des modes et des milieux de vie. Nous entendons le terme d'éco-système social comme une mise en place de formes de coopérations et de cohabitations entre les habitant-es et acteurs du territoire. Afin de créer les conditions propices à l'avènement d'un système territorial tel que décrit ci-dessus, nous avons construit notre projet d'accompagnement en s'appuyant sur :

- Des scénarios cadres 2050 et 2100, pensés comme des outils de médiation pour créer un récit commun de la montée des eaux et permettre d'imaginer comment on peut apprendre à vivre avec cet aléa.

- La mise en place de nouveaux outils de coopérations qui permettent de faire bouger les limites actuelles : en termes de propriété privée, de séparation des usages et des activités.

- Des acteurs intermédiaires qui garantissent l'incitation à, l'accompagnement vers, et le bon fonctionnement des formes de coopérations.

Ces processus d'accompagnement s'appuient sur les trois fondements des scénarios cadres que sont : une nouvelle filière artisanale, une valorisation de la biodiversité et enfin une restructuration de l'agriculture locale. Ces processus sont associés à des solutions d'interventions

spatiales légères (sur le bâti et l'espace public), pensées pour être co-construites avec les habitant·es et acteurs du territoire.

## **Adaptation du bâti : du logement individuel à la mutualisation horizontale des maisons de village**

### **La fin de la fonction résidentielle du village**

Le village de Genêts ainsi que ses prés salés seront particulièrement touchés par la montée croissante des eaux prévue sur le territoire. Le territoire devra faire face à des grandes marées de plus en plus fréquentes, pouvant aller jusqu'à 65 fois par an en 2100. Les submersions du village seront plus fréquentes avec un niveau d'eau atteignant plus d'un mètre plusieurs fois par mois. Si l'on souhaite continuer à occuper le village, il s'agit alors de repenser en profondeur les modes d'habiter pour se projeter dans une perspective "ré-habitante". Les rez-de-chaussée seront les espaces les plus touchés par cette montée des eaux, aussi, il ne s'agit donc plus de s'y loger mais d'y installer des activités qui pourront supporter une submersion régulière. A l'avenir, le village ne pourra plus accueillir de logements, ni même les premiers étages des maisons. Nous parlons donc ici d'un changement profond des modes d'habiter le village. Faire évoluer progressivement les usages des rez-de-chaussée va dans le sens d'un accompagnement en douceur de la fin de la fonction résidentielle du village.

Nous proposons ainsi la mise en place d'interventions spatiales au sein du bâti villageois, à la fois dans les rez-de-chaussée et dans les étages. A ces transformations, s'ajoute aussi la nécessité de mettre en place

un système d'organisation sociale basé sur l'entraide mutuelle et la coopération, et associé à un système d'alerte efficace. Cela afin d'éviter la mise en danger des habitant·es, humain·es et non-humain·es, et de rendre possible la cohabitation des activités avec le risque de submersion.

### **Un double système d'occupation des maisons de villages**

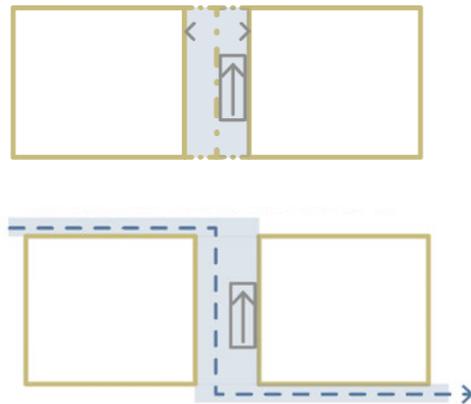
Le projet propose ainsi la mise en place d'une réversibilité programmatique des rez-de-chaussée : de l'habitat à l'infrastructure artisanale ou agricole (de commerce, de pêche, de maraîchage). Les rez-de-chaussée seraient rendus actifs selon trois niveaux de submersion, selon leur emplacement dans le village par rapport au niveau de risque :

- (1) niveau de submersion faible. Ces locaux plutôt préservés seront réservés au commerce (par exemple : production et vente de la laine de manière transitoire).
- (2) niveau de submersion modérée. Ces locaux plus exposés pourront être utilisés pour le stockage ou l'utilisation de machines à condition de pouvoir organiser des systèmes de rangement en hauteur.
- (3) niveau de submersion forte. La forte exposition de ces espaces les rend utilisables seulement de manière temporaire, pour le triage et la transformation des produits aquacoles et agricoles ou pour la vente de fruits de mer par exemple.

Les étages des maisons de villes, à l'abri de l'eau peuvent continuer à être habités à condition d'adapter leur organisation interne. En effet, le changement d'usage des rez-de-chaussée a pour conséquence de modifier profondément le système d'accès des étages supérieurs. La typologie de maisons mitoyennes du centre-bourg invite à penser une mutualisation non plus verticale

mais horizontale de l'habitat, dans une perspective d'un changement des modes d'habiter vers une entraide entre les populations (notamment à destination des plus vulnérables). Afin de garantir des accès protégés de l'eau, le projet propose de créer des circulations entre les logements (à l'intérieur et à l'extérieur sur les façades) et de mutualiser certaines pièces des logements qui deviennent des espaces communs (se référer à la planche 3 pour l'illustration du principe). Même si ce nouveau mode d'organisation permet de créer des espaces refuges individuels et communs, les logements du centre-ville seront principalement à destination des personnes actives ou des touristes, étant inadaptés pour les publics les plus vulnérables (personnes âgées notamment). Cela ayant pour but d'accompagner progressivement le déplacement de la fonction résidentielle vers l'intérieur des terres.

Les circulations entre les maisons pourront se faire grâce à une gestion réfléchie de la nouvelle organisation des logements à un niveau. En effet, faire communiquer les étages implique de créer des espaces tampons afin de préserver une certaine intimité des logements. Pour cela, nous proposons de réfléchir l'intervention spatiale autour de la notion "d'espace négocié", qui permet à la fois de décrire des pièces communes permettant de distribuer les logements individuels mais aussi de décrire la gouvernance commune qu'elles impliquent. Ces espaces communs référeront également à un système de coursives extérieures qui donneront en alternance côté rue et côté jardin. Les coursives associées aux espaces négociés permettent ainsi de limiter l'accès des appartements par la rue lors des périodes de crue grâce à la mutualisation des montées d'escaliers.



**Schémas de principe d'organisation.**  
Illustration personnelle.

### **Accompagnement vers de nouvelles formes d'habiter et d'habitat : organisation spatiale et temporelle**

La mutualisation d'activités en seuil de rue et d'habitation aux étages supérieurs implique la mise en place de formes de coopérations entre les habitant-es, propriétaires et usager-es des rez-de-chaussées. Ainsi, le projet nécessite un processus d'accompagnement permettant de mettre en place les conditions propices à la coopération.

Ainsi, un ou une chef-fe de projet "petite ville 2050" nommé-e au sein de la commune pourra devenir une personne ressource capable de créer des instances de gestion. Le "comité de submersion" rassemblera un consortium d'acteurs qui organisera petit à petit la transition de l'habiter du village. Ce comité inclura les habitant-es, institutions, propriétaires, commerçant-es, artisan-es et agriculteur-ices et aura pour but de créer des espaces de discussion. En effet, la mise en place de la résilience de l'habiter du village par les interventions spatiales se base sur un nécessaire nouveau système de co-propriétés. Sur la base du système d'habitat en coopérative, les rez-de-chaussées pourront devenir des espaces gérés par une communauté qui définit ses propres modes

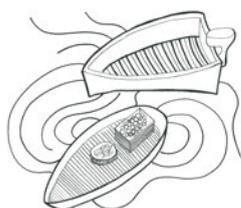
de gestion (voir la définition des “communs”, Dardot et Laval, 2015), tout en augmentant la résilience du bâti grâce au partage de la maintenance. Cela pourrait permettre d’aller vers des formes de propriété plus partagées dans un contexte où les risques naturels rendent caduque le concept de propriété privée et d’individualisme.

A cette organisation de fond s’ajoute également le déploiement d’un protocole de submersion pour les moments de grande crue et de grande marée. Cette organisation se distingue par :

(1) Un système d’alerte : diffusion numérique des informations initié par le comité de submersion.

(2) Le déploiement des circulations intérieures dans les étages supérieurs des maisons.

(3) L’élection d’un référent inondation : une personne ressource chargée de la gestion quotidienne, comme un concierge villageois. Il ou elle assure des tâches diverses allant du ravitaillement alimentaire à l’assistance à la mobilité. Son rôle est rendu possible par la mise en place d’une mobilité adaptée à la submersion : un petit bateau capable de naviguer dans le village.



Bâti du centre-bourg. Photos personnelles

## Vivre avec le risque : gestion collective des nouveaux espaces publics inondés

### Un potentiel de valorisation des milieux naturels et de la biodiversité

La commune de Genêts porte une qualité naturelle et d’accueil de la biodiversité. La baie du Mont St Michel constitue aussi un milieu ornithologique particulier. Un projet d’Atlas de la biodiversité communale est déjà en cours sur Genêts, en collaboration avec la commune de Dragey-Ronthon. Avec la montée des eaux, de nouveaux espaces naturels vont apparaître, accueillant une biodiversité nouvelle et riche. Deux sites sont concernés en particulier. D’abord, le lit de la Lerre, qui débordera plus fréquemment, inondant ainsi les fonds de parcelles situés en bordure de la rivière. Ensuite, la montée des eaux créera au nord de la commune un nouveau marais, inondant des terres et empêchant donc la circulation des véhicules. Ces deux nouveaux espaces constituent une opportunité pour le vivant et pour l’accueil d’un tourisme naturel et ornithologique.

Ces nouveaux milieux naturels, en tant que nouveaux espaces écologiques inondés pourront être mis en valeur, notamment par la mutualisation des fonds de parcelle en bordure de la Lerre. Cette requalification vers une propriété collective permettra de limiter le risque d’inondation et de dégâts sur les propriétés privées, tout en créant des espaces d’observation ornithologique (se référer à la planche 3 pour l’illustration du principe). Un tourisme naturel pourra alors se développer autour de ces nouveaux milieux. Plutôt qu’un tourisme axé sur le temps court pour traverser la baie du Mont St Michel, c’est un tourisme plus lent, situé en frange des pré-salés et des réserves de

biodiversité, et axé sur la transformation des espaces naturels, qui se développera.

### Accompagner un changement de propriété et de gestion des espaces inondés

Ce changement dans le rapport à la nature et au vivant doit être accompagné par un changement de propriété et de gestion des espaces naturels. Ainsi, les fonds de parcelle en bordure de la Lerre deviendront une propriété collective. Le Comité de submersion, mis en place par le ou la cheffe de projet “petite ville 2050” devra organiser des moments de dialogue pour mettre en place cette mutualisation des fonds de parcelles. Ces moments de discussions impliqueront les propriétaires et habitant-es des terrains, les acteurs de la réserve ornithologique (le Conservatoire du Littoral, France Nature Environnement, la Ligue de Protection des Oiseaux), et les acteurs publics. Le comité de submersion cherchera à trouver un mode de mutualisation des fonds de parcelles en bordure de la Lerre, réduisant ainsi les risques et impacts individuels pour les propriétaires des terrains situés en bordure de la rivière. Il s’attachera aussi à assurer une gestion commune de ces nouveaux espaces naturels.

Dans le bourg, le risque d’inondation sur l’espace public sera géré par la création de “jardins de pluie”, situés devant les maisons. L’effet couloir de la grande rue sera ainsi cassé par ce mitage. Les frontages (Soulier, 2012), définit comme l’espace seuil entre la rue et le bâti privé, seront végétalisés et arborés, et serviront ainsi d’espace d’absorption de l’eau, afin de réduire l’impact des inondations sur le bâti. Ces frontages, en tant que seuils entre l’espace privé et l’espace public, feront l’objet d’une gestion collective. Dans la Grande Rue, la circulation

sera ainsi réorganisée en aire partagée avec un sens unique de circulation, la mise en place d’une zone 20, le retrait de places de stationnement et une désimperméabilisation des sols. Le comité de submersion aura ainsi pour rôle de mettre en discussion ces nouveaux aménagements, particulièrement avec les propriétaires des maisons du bourg.

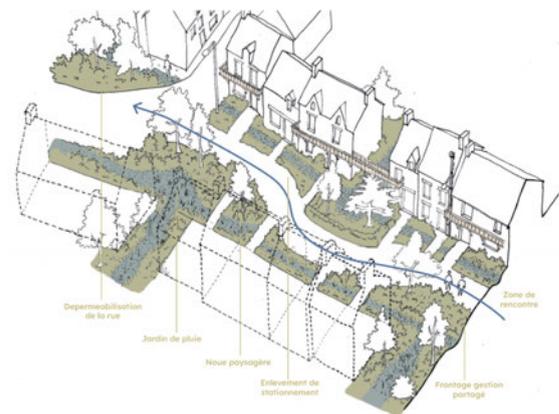


Schéma de principe d’organisation de l’espace public.

Illustration personnelle.

La création d’un lieu commun, la maison de l’ornithologie permettra de rassembler les acteurs impliqués dans cette gestion, mais aussi d’avoir un espace de rassemblement autour d’une nouvelle culture de vie avec l’eau. La maison sera aussi un lieu d’accueil et de sensibilisation, sur le modèle du Centre d’Études du Milieu Ouessant à Ouessant. En devenant un lieu ressource sur la valorisation des espaces naturels, il permettra à la fois de réunir les habitant-es et acteurs du territoire, et de transformer le tourisme sur la commune. Des guides du milieu naturel et de la biodiversité proposeront un nouveau regard sur le territoire, pour les touristes comme pour la population locale. Quelques infrastructures légères pourront être installées pour permettre d’approcher ces milieux naturels tout en les respectant, avec par exemple des cabanes d’observation de la biodiversité. La maison de l’ornithologie pourra également

accueillir des chercheur·euses, faisant ainsi de Genêts un laboratoire d'expérimentation d'une vie en constante adaptation avec l'évolution du territoire.

## **Cultiver avec le changement des sols : restructuration de la filière agricole**

### **De l'agneau des pré-salés à une polyculture axée sur l'aquaculture**

Genêts accueille aujourd'hui une activité agricole, développée à la fois dans les terres, et dans les pré-salés avec les moutons des pré-salés. La production agricole actuelle de la baie du Mont St Michel est axée principalement sur cette culture de la viande de moutons naturellement salées, protégée par une AOP, et qui fait partie de la culture locale. Avec la multiplication des submersions dues aux grandes marées, les propriétés des sols vont se transformer. Les frontières entre les espaces aux fonctions différentes deviendront de plus en plus floues. Les espaces dédiés au tourisme, à la biodiversité, à la vie quotidienne et à l'agriculture se mélangeront. Dans cette perspective, le projet conçoit le développement d'espaces ornitho-productivo-agricoles, où les différentes fonctions cohabitent. Ce nouveau modèle sera l'occasion de développer un modèle agricole plus vertueux et résilient, autour des circuits courts, de l'agro-écologie et de la permaculture. Il s'agit de sortir d'une maîtrise des sols et du vivant, pour cultiver plutôt avec leurs évolutions.

L'élevage de moutons dans les pré-salés deviendra donc plus compliqué, mais d'autres formes de cultures agricoles autour de l'eau salée pourront s'épanouir. La baie du Mont St Michel présente un potentiel de

développement de l'aquaculture autour notamment de la salicorne, de l'algoculture et de la pêche à pied. En complément, des cultures maraîchères, qui peuvent pousser dans le sable et le sel, peuvent être mises en place (oignon, ail, échalotes, poireaux, pommes de terre, carottes). Une association d'exploitation de la laine des moutons, Laine à l'Ouest, se développe déjà depuis 2016 dans la Manche. Le développement de cette filière permettrait de renforcer le circuit court et d'accompagner une sortie de la filière viande. L'aquaculture sera ainsi au centre d'un modèle agricole pluriel.

### **Accompagner la transformation d'un modèle agricole**

Cette transformation du modèle agricole vers l'aquaculture émanera du comité de pilotage pour la transition agricole, créé par le ou la chef-fe de projet "petite ville 2050". Il suivra le modèle du groupe de travail créé dans la Baie de l'Aiguillon (Pays de la Loire) pour accompagner la transformation agricole de ce territoire par la collaboration entre les acteurs de l'agriculture, de la chasse et de la réserve naturelle. Sur un modèle similaire de coopération entre acteurs, le comité de pilotage pour la transition agricole regroupera des représentant-es de la chambre d'agriculture, des représentant-es des exploitant-es agricoles et éleveur·euses, et les gestionnaires des espaces naturels de la commune. Ce comité de pilotage soutiendra, avec l'appui de la SAFER, la formation des agriculteur·ices à de nouvelles techniques, et le regroupement en coopératives. Les coopératives permettront de mutualiser les risques et les coûts, mais également de repenser un rapport à la propriété agricole. La frontière entre domaine maritime et domaine terrestre devenant de plus en plus floue, nous pouvons imaginer une modification de la

propriété des sols agricoles, avec par exemple une mise en place d'une propriété coopérative ou la délivrance d'autorisations d'occupation temporaire du domaine public.

Le comité de pilotage pour la transition agricole travaillera en lien avec le comité de submersion et les artisan-es, notamment des métiers de bouche, pour développer le circuit court de la production à la consommation. Ainsi, les rez-de-chaussée désormais occupés par des activités d'artisanat plutôt que du logement pourront accueillir des ateliers de transformation des produits de la mer ou maraîchers, ainsi que des points de vente, comme par exemple pour l'association Laine à l'Ouest. Une filière de vente directe des produits agricoles du territoire sera mise en place par le biais d'une halle de marché itinérante, se déplaçant sur le territoire de la baie. Les établissements scolaires participeront également à ce circuit court, en utilisant les produits locaux. Enfin, nous avons imaginé le développement d'une culture restaurative autour des produits issus de l'aquaculture, en partenariat entre les agriculteur-ices, les restaurants du territoire, et le lycée hôtelier de Granville. L'alimentation constituant un élément culturel important d'un territoire, le développement de ces circuits courts remettront au centre la culture du lien à l'eau déjà présente sur le territoire.



## Conclusion

La modification du paysage littoral entraînera une modification des frontières, et donc des seuils, entre fonctions urbaines, activités et propriétés. La transition de trois activités phares (artisanat, agriculture, et tourisme) vers un modèle plus en phase avec l'environnement naturel nécessite des micro-interventions spatiales et des outils et acteurs à mobiliser pour construire des coopérations à même de rendre habitable un littoral submersible. Face à la modification rapide de l'environnement naturel, nous mettons l'accent sur la transformation du rapport à la propriété (d'une propriété privée à une propriété collective), du rapport à la nature (ne plus aller contre mais plutôt faire avec), et du rapport à l'autre (se réancrer dans son territoire par une solidarité locale). Plutôt que de chercher une projection exacte de la vie du territoire aux horizons 2050 et 2100, nous nous attachons aux processus de transformation du territoire sur les 30 à 70 prochaines années. Dans ce processus, chaque étape de modification du bâti, de l'espace public et des activités entraînera un réajustement des étapes suivantes, chaque moment de transformation du territoire laissant ainsi son empreinte sur son futur.

## Références

- Dardot, P. et Laval, C. (2015). *Commun, essai sur la révolution au XXIème siècle*. La découverte.
- Di Méo, G. et Buléon, P. (2006). *L'espace social. Lecture géographique des sociétés*. Armand Colin.
- Rollot, M. et Schaffner, M. (2021). *Qu'est-ce qu'une bio-région*. Wildproject.
- Soulier, N. (2012). *Reconquérir les rues: Exemples à travers le monde et pistes d'actions; pour des villes où l'on aimerait habiter*. Ulmer.
- Tronto, J. (2009). *Un monde vulnérable. Pour une éthique du care*. La découverte.